

Les obusiers de campagne

Autor(en): **Berchem, P. van**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Revue Militaire Suisse**

Band (Jahr): **58 (1913)**

Heft 6

PDF erstellt am: **13.07.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-339483>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern. Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Les obusiers de campagne.

Depuis quelques années, les obusiers ou pièces courtes à tir courbe qui appartenaient partout à l'artillerie à pied passent successivement et dans presque toutes les armées à l'artillerie de campagne. Nous suivons cette tendance générale, puisque notre nouvelle organisation prévoit dans chacune de nos six divisions un groupe attelé de deux batteries à quatre pièces. En attendant le moment peu éloigné où ces unités nouvelles seront constituées, il convient que tout officier des armes combattantes apprenne à connaître cette bouche à feu appelée à coopérer avec eux dans le combat plus intimement que cela n'aurait été le cas sous l'ancienne organisation.

Examinons les propriétés de cette pièce en la comparant à la pièce à trajectoire tendue. Puis après avoir jeté un coup d'œil sur l'organisation actuelle de cette artillerie dans les pays voisins, nous verrons les missions qu'elle pourra être appelée à remplir à l'avenir.

Caractéristiques des obusiers.

Dans le canon long, la grande portée est obtenue à l'aide d'une grande vitesse initiale du projectile. Il en résulte un inconvénient : la trajectoire très tendue n'atteindra le sol que sous de petits angles de chute et l'adversaire sera à même de s'abriter derrière des masques de faible profil.

Dans le canon court, la longue portée est obtenue par le gros poids du projectile par unité de surface de sa section plutôt que par la vitesse initiale. La trajectoire beaucoup moins tendue atteindra le sol sous des angles de chute plus grands et permettra mieux de battre les troupes derrière les couverts.

Pour obtenir des trajectoires de plus en plus courbes et en même temps des angles de chute de plus en plus forts, on recourt pour les obusiers à des charges de plus en plus faibles. Le nombre de ces charges de poids différent varie suivant les

matériels. Nous en avons cinq pour notre nouvel obusier. Il suffit de consulter une table de tir pour voir à quelle charge il faut recourir si l'on veut obtenir tel angle de chute pour une distance donnée.

A côté de la propriété d'agir derrière les masses couvrantes, la trajectoire courbe de l'obusier présente d'autres avantages. Elle permet de tirer plus facilement par-dessus les troupes amies sans risquer de les atteindre. Ainsi l'obusier pourra soutenir par son feu son infanterie beaucoup plus près de la défense que ne saurait le faire une pièce à trajectoire tendue. Prenons un exemple. A 1000 m., sur un sol horizontal, la pièce de campagne ne peut tirer par-dessus son infanterie. Si pour l'obusier, cet inconvénient diminue déjà avec sa charge la plus forte parce que sa trajectoire atteindra une hauteur à peu près double de celle du canon, il disparaîtra avec la charge la plus faible, puisque la hauteur de la trajectoire dans ce cas est environ sept fois plus grande que celle du canon.

En outre, une trajectoire courbe permet à l'obusier d'utiliser des abris à fort profil, ce que ne peut faire le canon dont les projectiles à trajectoire rasante toucheraient la masse couvrante.

Quels sont les principaux calibres auxquels on a eu recours? Ce sont très généralement le 10, le 12 et le 15 cm. Avec l'augmentation du calibre, le poids de la voiture attelée et le poids du projectile augmentent, et tandis que la mobilité diminue, l'effet du coup isolé devient de plus en plus considérable; mais le nombre de coups par pièce diminue pour le même poids total de munitions. On obtient ainsi le tableau comparatif suivant :

	Canon 7,5.	Obusier 10.	Obusier 12.	Ob. 15.
Poids voit. attel.	1800 kg.	2000 kg.	2400 kg.	?
Poids proj.	7 kg.	14 kg.	21 kg.	42 kg.
Proport. du nombre de coups pr un même poids de munit.	6	3	2	1

Les obusiers lourds ne sont dotés que d'obus, tandis que les obusiers de 10 cm. et de 12 cm. possèdent l'obus et le shrapnel. Rappelons un avantage de l'obus : son effet ne diminue pas avec l'augmentation de la portée comme c'est le cas du shrapnel.

En Allemagne, l'obusier de 10 cm. possède maintenant un projectile unique pouvant agir en même temps comme shrapnel ou comme obus.

Les deux missions principales de l'obusier sont :

1. Atteindre des troupes derrière des couverts.
2. Détruire ces couverts ou des obstacles.

Pour le premier de ces emplois, où l'on a avantage à recourir au shrapnel et à tirer souvent, le plus petit calibre, celui de 10 cm., est préférable parce qu'il dispose d'un plus grand nombre de coups et que le nombre des coups importe plus que le grand effet du coup isolé.

Pour le second emploi, détruire les couverts, où l'on devra recourir à l'obus de mine, il y a avantage à prendre le plus gros calibre, le 15 cm., parce que le plus grand effet du coup isolé devient le facteur primordial.

Aussi, dans plusieurs armées, par exemple en Allemagne et en Autriche-Hongrie, s'est-on décidé à introduire l'un et l'autre, l'obusier léger de 10 cm. et l'obusier lourd de 15 cm. En France, en Italie et en Suisse, au contraire, pour ne pas avoir trois calibres dans l'armée de campagne, on s'est contenté jusqu'à présent d'un seul calibre d'obusier.

Tandis que dans les deux premiers de ces pays on a choisi l'obusier lourd, le 155 mm. (Rimalho) en France et le 149 mm. (Krupp) en Italie, nous avons adopté le calibre intermédiaire de 12 cm.

C'est donc la destruction des couverts que la France et l'Italie se sont plus particulièrement proposée. Pour nous, le 12 cm. a d'une part l'avantage de pouvoir remplir l'une et l'autre mission, mais l'inconvénient d'un cheval à deux mains. Pour le premier emploi, atteindre les troupes derrière les couverts, il dispose de moins de coups par pièce que le 10 cm. ; pour le second emploi, destruction des couverts, l'effet du coup isolé est naturellement moins marqué qu'avec le 15 cm. Mais il y avait un autre facteur dont nous avons à tenir compte, la nature accidentée de notre terrain ; il nous imposait une pièce d'une mobilité suffisante pour assurer son emploi dans nos conditions spéciales. Du reste d'autres armées ont adopté la même solution : il suffit de citer l'Angleterre (11,75) et la Russie (12).

Organisation des obusiers.

C'est surtout à partir de Plevna où les attaques de l'infanterie russe avaient échoué devant la défense turque que surgit

l'idée de l'insuffisance des pièces à trajectoire tendue contre des troupes abritées. Il est vrai que de nombreux critiques attribuèrent l'échec des Russes au défaut de coopération de l'infanterie et de l'artillerie plutôt qu'à l'impuissance du canon. Néanmoins la Russie introduisit peu après un obusier de campagne et nous-mêmes adoptâmes l'obusier de 12 cm. à plateforme. En Allemagne, la discussion fut très vive et l'on s'arrêta d'abord à la solution de mettre une partie de l'artillerie à pied à même de pouvoir venir rapidement en aide à l'artillerie de campagne. Ce mode de faire avait été assez généralement suivi ailleurs. Ce ne fut qu'au moment de la transformation de son matériel d'artillerie (1896-1898), que l'Allemagne se décida à faire un pas de plus en remplaçant dans chacun de ses corps d'armée un groupe de canons de campagne par un groupe d'obusiers légers de 10 cm., groupe attribué à l'une des divisions du corps d'armée. Puis, plus tard, on dota le corps d'armée d'obusiers lourds de 15 cm. à titre d'artillerie de corps.

Sans vouloir suivre chronologiquement toutes les modifications introduites par nos différents voisins, contentons-nous de résumer l'organisation à laquelle ils sont arrivés aujourd'hui.

En *Allemagne*, la répartition adoptée avait l'inconvénient de laisser une des divisions du corps d'armée sans obusiers. Aussi dernièrement a-t-on décidé de doter chaque division d'un groupe d'obusiers légers. Ce nouveau groupe remplacera un des groupes d'artillerie de campagne. Dès que cette introduction sera accomplie, le corps d'armée allemand disposera de 108 canons, de 36 obusiers légers, le tout réparti aux divisions, enfin comme artillerie de corps de 16 obusiers lourds. Au total, 160 bouches à feu.

La proportion des canons et des obusiers légers se trouve ainsi changée; tandis qu'elle était de 7 à 1, elle sera dorénavant de 3 à 1. A cette occasion, la question a été soulevée de savoir s'il ne conviendrait pas de rétablir l'ancienne artillerie de corps en la composant des obusiers lourds et légers, mais cette décision n'est pas encore intervenue.

L'obusier de 10 cm. de 1898 a été transformé en 1909 en pièce à recul sur affût. Le 15 cm. de 1902 est aussi à recul sur affût.

Sur les seize corps d'armée de l'*Autriche-Hongrie*, deux sont

composés de troupes de montagne. Les quatorze autres disposent de 72 canons, 42 obusiers légers et 12 obusiers lourds. En temps de guerre, chaque corps recevant une division de landwehr, verra cet effectif porté à 96 canons et 72 obusiers légers. La proportion des obusiers légers est par conséquent plus forte encore qu'en Allemagne.

L'obusier léger de 10,4 cm. date de 1899, c'est une pièce à bêche de crosse. Les essais pour le remplacement de cette bouche à feu par une pièce à recul sur affût ne sont pas encore terminés. Le 15 cm. M. 99/4 est à recul sur affût.

L'Italie possède 96 pièces de campagne par corps d'armée. Il n'y pas encore d'obusiers légers, la question de leur introduction a été discutée, mais pas tranchée. Les obusiers lourds de 14,9 cm. (Krupp) à recul sur affût forment 28 batteries de 4 pièces et constituent une artillerie lourde d'armée. Cet effectif correspond à peu près à 2 batteries par corps d'armée. Pour la pièce de campagne, 107 batteries ont été munies en 1907 de pièces Krupp de 7,5 cm. à recul sur affût. Pour les 111 batteries restantes, l'Italie a adopté l'année dernière le canon Deport semi-automatique dont la *Revue militaire suisse* a rendu compte dans son numéro de janvier 1913. Rappelons que cet article fait ressortir que cette bouche à feu, grâce à son grand champ de tir vertical, serait susceptible d'employer le tir courbe en recourant à de faibles charges et que cette solution serait bien supérieure à l'introduction d'obusiers légers, parce que toutes les batteries de campagne seraient à même d'employer le tir courbe. Il sera curieux de voir s'il sera possible de donner suite à cette proposition, malgré les objections qu'elle soulève, telles que tir moins précis et inconvénient d'un approvisionnement de charges de poids différents.

La France dispose de 30 batteries à 4 pièces, soit 120 bouches à feu par corps d'armée. Depuis dix ans la question de l'obusier léger a été vivement discutée sans qu'il soit pris de décision. Le député Clémentel dans un rapport à la Chambre a préconisé en 1911 la dotation de 4 batteries d'obusiers de 10 ou 10,5 cm. à 4 pièces par corps d'armée. La pièce Rimalho de 155 mm. à recul sur affût a été introduite dès 1907 et dès lors le nombre des batteries a été augmenté. Il y aurait 21 groupes à 2 batteries (peut-être même 3 batteries) de 2 pièces. Il serait aussi question de doubler le nombre des pièces par batterie.

Cette artillerie lourde dépend de l'armée, répartie aux corps, ceux-ci auraient 2 batteries (ou 3).

* * *

Si nous résumons ces différentes organisations, nous voyons que les armées des quatre pays voisins sont toutes munies d'obusiers lourds ; que l'effectif de cette artillerie, qu'elle soit répartie aux corps ou reste artillerie d'armée, correspond à 4 batteries par corps en Allemagne, 3 en Autriche, 2 à 2 pièces (ou 3) en France, 2 en Italie ; que l'obusier léger représente en Allemagne le quart de l'effectif de l'artillerie de campagne et en Autriche une proportion un peu plus forte, tandis qu'il n'existe ni en France, ni en Italie ; qu'en Suisse enfin où nous n'avons ni l'une ni l'autre de ces pièces de 10 et de 15 cm., nous allons posséder un obusier de calibre intermédiaire de 12 cm., réparti aux divisions dans la proportion de 1 canon court pour 6 canons longs.

Missions des obusiers.

Notre première tâche sera de former et d'instruire les nouvelles batteries, puis viendra celle d'apprendre à les utiliser en coopération avec le canon et l'infanterie. En attendant ce moment, il est intéressant de rechercher ce qu'on espère des obusiers dans les pays voisins.

Le règlement autrichien de l'artillerie de campagne de 1909 n'est pas complet. Son chapitre du combat ne comprend encore que ce qui concerne les reconnaissances ; il ne peut donc nous éclairer.

Dans le règlement allemand de l'artillerie de campagne, les articles relatifs aux obusiers légers ou à l'artillerie lourde sont peu nombreux ; voici les principaux :

§ 378. — « Les batteries de canons seront employées contre tous les buts, excepté contre les buts fortement abrités. Les batteries d'obusiers peuvent être employées contre tous les buts, y compris les buts fortement abrités. Leur action sera très supérieure à celle des batteries de canons contre les buts abrités, les batteries à bouclier, les localités ou les troupes placées dans des bois de haute futaie. »

§ 384. — « Si l'artillerie lourde entre en ligne avec l'artillerie de campagne, le commandant des troupes prendra les dis-

positions nécessaires pour leur répartir le terrain. L'unité de direction du combat et des reconnaissances incombera à l'officier d'artillerie supérieur en grade, en tant que le commandant des troupes ne se sera pas réservé cette direction. »

§ 425. — « Le commandant des troupes indique le but du combat et les missions qui incombent à l'artillerie de campagne et à l'artillerie lourde. Il prend les dispositions nécessaires pour assurer la coopération de ces deux armes. »

Dans l'attaque contre une position fortifiée, le règlement précise ainsi le rôle des obusiers :

§ 492. — « Les groupes d'obusiers seront désignés pour coopérer avec l'artillerie lourde contre les fortifications les plus importantes ou contre le point d'assaut. Toutefois en désignant leurs positions de tir, on tiendra compte du fait que les obusiers devront pouvoir coopérer à la lutte d'artillerie. »

§ 495. — « Si l'on peut observer que les lignes fortifiées sont occupées, on les prendra sous un feu à shrapnels. Les fortifications dont la garnison sera masquée à la vue et peut-être à l'abri des couverts, seront prises sous le feu des obusiers appuyés par le tir à obus des canons. Dès que l'adversaire se montrera, on passera au tir à shrapnels et l'on prendra sous son feu l'espace en arrière de la ligne de feu ennemie en même temps que celle-ci, spécialement sur les points qui seront appelés à jouer le rôle principal dans le combat d'infanterie. »

Si nous passons au règlement de l'artillerie à pied qui s'applique aussi bien aux obusiers lourds des corps d'armée qu'à l'artillerie de siège, les indications au sujet de l'utilisation de ces pièces est très complète.

L'étude d'un règlement est toujours aride, aussi ne peut-on que recommander aux officiers que ce sujet intéresse l'ouvrage du capitaine H. Friederich, *Die taktische Verwendung der schweren Artillerie*, où il montre l'application du règlement sous une forme très claire à l'aide d'une série d'exemples tactiques.

Nous ne saurions mieux faire que de donner ici un aperçu de cette étude.

Voici comment l'auteur caractérise la mission de l'artillerie lourde : A l'origine celle-ci avait à réduire rapidement les forts d'arrêt. Une fois attribuée à l'armée de campagne, sa mission devint double : soutenir son infanterie en préparant par son

feu l'attaque des points d'appui et soutenir son artillerie de campagne en combattant celle de l'adversaire.

Le règlement de 1908 définit cette mission comme suit :

« Ouvrir avec l'artillerie de campagne la voie de la victoire à l'infanterie. Dans cette aide à donner à l'infanterie, l'artillerie de campagne et l'artillerie lourde auront chacune leur part bien distincte. L'obusier lourd se chargera de la lutte d'artillerie et de la sorte libérera aussi vite que possible la majeure partie de l'artillerie de campagne, la rendant disponible contre l'infanterie ennemie. Les obusiers légers pourront être utilisés de la même façon. »

Il pourra donc arriver que toute l'artillerie à tir courbe soit appelée à intervenir contre l'artillerie ennemie pendant qu'on réservera une partie de l'artillerie de campagne pour l'attaque d'infanterie.

Les changements de position de l'artillerie lourde pourront devenir nécessaires pendant le combat, mais dans la règle on poussera celle-ci d'emblée aussi en avant que possible pour les éviter et économiser le temps qu'il faudrait y consacrer.

Il y a une grande importance à trouver de bons postes d'observation. Ils devront être répartis entre les deux artilleries et ceux de l'artillerie lourde seront mis à couvert dès qu'on en aura le temps, puisqu'ils risquent d'être en vue de l'ennemi et d'être pris sous le feu.

Le front que peut battre une batterie de quatre pièces de 15 cm. est de 300 m., c'est celui d'un groupe d'artillerie de campagne. Avec une hausse unique ce front sera battu sur une profondeur de 30 m. Avec 70 à 90 coups, une batterie qui possède en tout 1728 coups, pourra battre ce front sur une profondeur de 300 m. en arrière de la crête et pourra ainsi, avec une dépense modérée de munitions, atteindre les pièces ennemies, quand même leur distance à la masse couvrante n'aurait pas pu être exactement déterminée. Enfin l'obusier pourra soutenir directement son infanterie en intervenant contre l'infanterie ennemie, particulièrement sur le point choisi pour l'assaut. Mais plus l'infanterie sera mobile et plus ce but devra être laissé à l'artillerie de campagne seule.

La marche. Où devra-t-on encolonner l'artillerie lourde ? Autrefois, quand sa mission était d'attaquer les forts d'arrêt, sa place était en queue des troupes combattantes. Le règlement

prescrit aujourd'hui : « L'encolonnement de l'artillerie lourde dépend, dans chaque éventualité, de la situation et des intentions du commandant. » Le plus souvent elle sera à la queue de l'infanterie, mais pourra être poussée plus en avant et même devant l'artillerie de campagne. L'encolonnement en queue de l'avant-garde qui a été proposé, est décidément trop en avant. L'artillerie y serait trop exposée en cas d'échec et risquerait de n'être pas engagée au bon endroit. Tout au plus pourra-t-on placer là les voitures d'observation dans le cas exceptionnel d'une attaque d'une position fortifiée dont les buts à battre sont déjà déterminés. Sinon, ces voitures seront placées en tête du groupe d'obusiers ou un peu plus en avant, par exemple à la queue du premier régiment d'infanterie du gros, ce qui donnera un peu d'avance pour la reconnaissance et les préparatifs du tir. Dans ce cas la liaison devra être soigneusement maintenue entre ces voitures et leur groupe. Le chef de ces voitures-observatoire devra réclamer lui-même le soutien de l'infanterie la plus voisine. Il agira de même pour les postes d'observation dès qu'il les aura établis.

L'encolonnement dans le gros peut se faire devant l'artillerie de campagne, au milieu d'elle ou derrière elle. Le premier dispositif peut avoir l'inconvénient de gêner l'artillerie de campagne dans son déploiement, mais on y recourra néanmoins lorsqu'il s'agira de faciliter à l'artillerie de campagne la sortie d'un défilé ou qu'il faudra couvrir à grande distance le passage d'un cours d'eau ou la traversée d'un espace découvert. Le plus souvent l'artillerie lourde sera encolonnée derrière l'artillerie de campagne. Aux manœuvres allemandes de 1910, l'artillerie lourde a marché vingt-deux fois devant, cinquante-deux fois derrière l'artillerie de campagne et vingt-sept fois à la queue de l'infanterie. La liaison devra être établie par le groupe d'obusiers, soit avec son commandant qui marchera plus en avant, soit avec la troupe qui le précède dans la colonne.

Pour la mise en ligne, le § 415 du règlement dit :

« Le commandant des troupes emploiera les obusiers lourds là où ils pourront le mieux coopérer avec l'artillerie de campagne. Leur mise en ligne sur le centre a l'avantage de leur permettre d'intervenir sur la plus grande partie du champ de bataille. L'artillerie lourde ne saurait jamais remplacer l'artillerie de campagne, mais seulement renforcer l'action de celle-ci. »

Combat. Combat de rencontre. Dans l'exemple choisi, le commandant d'artillerie se trouve avec le commandant des troupes à la tête du gros de l'avant-garde. Un relai est établi avec ses batteries qui marchent dans le gros derrière la première brigade d'infanterie dans l'ordre suivant : Les voitures-observatoire de l'artillerie lourde avec les commandants de batterie et le personnel pour la préparation du tir, les deux régiments d'artillerie de campagne, les obusiers lourds. Sans pouvoir donner ici tous les détails des ordres donnés, bornons-nous à les résumer et à indiquer les heures successives de leur distribution :

A la prise de contact, à 7 h. 10, ordre aux batteries de devancer l'infanterie au trot.

A 7 h. 20 : Ordre d'attaque de la division.

A 7 h. 25 : Ordre de la brigade d'artillerie contenant les points suivants :

1. Orientation.
2. Mission générale de l'artillerie.
3. Position à occuper par les deux régiments d'artillerie de campagne (sur les ailes) et par les obusiers (au centre).
4. Indication des postes d'observation pour les obusiers et pour le commandant de la brigade d'artillerie.
5. Missions de combat de chacune des trois unités : Les obusiers contrebattent l'artillerie ennemie sur tel front. Chacun des régiments d'artillerie de campagne soutient avec une fraction de ses canons (une à deux batteries) le groupe d'obusiers sur une moitié de ce front ; avec le reste de ses batteries il bat le front de l'aile ennemie qui lui fait face.
6. Ouverture du feu immédiate.
7. Je me rends à mon poste d'observation.

Le commandant des obusiers se rend au poste d'observation qui vient de lui être assigné par la brigade. Il y fait diriger par son adjudant les capitaines, les voitures observatoire et les batteries.

A 7 h. 35, les capitaines le rejoignent.

A 7 h. 40 les voitures-observatoire arrivent et au même instant le commandant des stations donne l'ordre de prise de position du groupe ; cet ordre énumère les points suivants :

1. Occupation immédiate de la position jalonnée.
2. Direction principale du tir.
3. Postes d'observation.

4. Place de pansement.

5. Je vais à mon poste d'observation.

De là, le commandant du groupe donne à 7 h. 55 l'ordre de tir :

1. Indication des positions de l'ennemi.

2. Renseignements concernant l'attaque d'infanterie, missions des batteries de campagne.

3. Répartition des missions aux batteries d'obusiers.

A 7 h. 53, les lignes téléphoniques sont posées et les batteries entrent en position.

A 7 h. 58 le premier coup est tiré, soit une demi-heure après l'ordre d'occupation de la position de la brigade et 48 minutes après l'ordre d'avancer au trot. Pendant ce temps, les batteries, malgré leur calibre, ont franchi 8 kilomètres.

Dans le cas donné, vu les difficultés du terrain pour la mise en ligne de l'artillerie de campagne qui la retarderont d'un quart d'heure, les deux artilleries ouvriront le feu en même temps, et l'on voit qu'il aurait été inutile d'encolonner les obusiers plus en avant. On peut en conclure qu'il est inutile de faire marcher les obusiers devant l'artillerie de campagne à moins d'avoir à les utiliser avant celle-ci. D'autre part, si les obusiers n'avaient été encolonnés que derrière la seconde brigade d'infanterie, ils n'auraient pas pu ouvrir le feu avant 8 h. 25 et l'artillerie de campagne aurait dû attendre une demi-heure avant de pouvoir agir en masse contre l'infanterie ennemie. Au contraire l'encolonnement choisi a permis à 8 batteries de campagne sur 12 de se tourner de suite contre l'infanterie.

L'étude continue par un exemple d'*attaque* contre un adversaire déployé pour la défense; la mission des obusiers est, successivement, de faciliter le déploiement de l'artillerie de campagne, de soutenir l'occupation par la division d'une ligne avancée, enfin de préparer l'attaque de la division. Il importe que cette dernière mission de l'artillerie lourde soit bien définie. L'artillerie doit-elle chercher à anéantir l'artillerie ennemie supérieure en nombre ou doit-elle la neutraliser? Dans le premier cas, on battra le but par tranches successives; dans le second, il faudra tenir sous le feu tout le front ennemi dès le début. Comme dans cette dernière alternative il conviendrait d'espacer les pièces dans la position, il importe d'être au clair sur la mission à remplir avant l'occupation de la position. Cet exemple

fait aussi ressortir l'importance qu'il y a à faire amener en temps utile et au bon endroit les voitures observatoire puisqu'elles sont indispensables à la direction du tir. En outre, pour ouvrir le feu dans un délai minimum, les reconnaissances, la distribution des ordres et leur transmission doivent s'effectuer sans aucune perte de temps. Dans les conditions particulières de cet exemple, il ressort qu'on aurait gagné un quart d'heure en encolonnant les obusiers devant l'artillerie de campagne.

La liaison avec l'infanterie doit s'établir dès la reconnaissance de la position. Le rôle des patrouilles d'officier est aussi abordé. Leurs tâches seront claires et simples et seront données par le commandant de l'artillerie. Elles consisteront, par exemple, à déterminer si l'artillerie signalée est en marche ou en position, le point où elle est située, son front et la distance des pièces à la masse couvrante.

Contre des positions fortifiées les reconnaissances s'exécuteront avec des officiers d'autres armes sous la direction d'un officier d'état-major. Dès que l'ennemi est en vue, le service particulier de patrouilles de combat du commandant de l'artillerie doit commencer, service basé sur les premiers renseignements obtenus. En général, il y aura deux patrouilles de l'artillerie de campagne et une des obusiers. Suivent plusieurs exemples d'ordres donnés aux patrouilles dans le détail desquels nous ne pouvons entrer. Les officiers viendront en général faire un rapport verbalement et montrer le terrain. Dans la défensive, ils resteront plutôt à l'ennemi. Pendant le combat, ils coopéreront à la direction du feu par leurs observations. Celles-ci permettront parfois de diminuer la profondeur des espaces battus au début. Les patrouilles prépareront les changements de position et suivront les deux infanteries amie et ennemie.

Quand les obusiers auront pour mission de battre le point d'assaut, ils enverront un officier de liaison à l'unité d'infanterie chargée de son attaque. Comme son emplacement pourra rarement être déterminé longtemps d'avance, cet officier devra le faire connaître clairement à ses batteries aussitôt que possible.

Dans la *poursuite*, l'artillerie lourde n'aura pas toujours le temps d'utiliser des positions à couvert.

Dans la *défensive*, la mission principale sera, comme dans l'offensive, l'anéantissement de l'artillerie ennemie. Une partie des batteries occupera les positions de feu, une autre restera en

position d'attente aussi longtemps que la direction principale de l'attaque ne sera pas connue. Fréquemment le meilleur emplacement des obusiers sera sur les ailes. Le commandant des troupes peut se réserver l'ordre d'ouverture du feu, mais il peut aussi laisser quelque latitude au commandant de l'artillerie pour lui permettre de profiter d'occasions favorables. Dans la défensive, plus encore que dans l'attaque, les obusiers en contrebattant l'artillerie ennemie permettront à l'artillerie de campagne de prendre sous son feu l'infanterie ennemie. Quand la direction d'attaque sera connue, il y aura souvent lieu de concentrer sur ce point le feu des obusiers.

Dans la *retraite*, la difficulté sera de dégager à temps les batteries d'obusiers pour les conduire dans une position de repli commandant la poursuite de l'adversaire. Dans ce cas encore la mission principale sera d'agir contre l'artillerie ennemie. Les voies de retraite et les positions de repli seront reconnues d'avance. Le commandant de l'artillerie se portera en arrière pour donner les ordres nécessaires. Le commandant des obusiers et ses capitaines conduiront leur troupe en dehors de la zone dangereuse et rejoindront ensuite le commandant de l'artillerie. Les voitures-observatoire gagneront les premières la nouvelle position et les batteries se retireront par échelons. Celles qui resteront les dernières sur l'ancienne position utiliseront pour leur tir le téléphone ou les signaux. Dans la batterie, les caissons se retirent les premiers et les pièces les dernières, par échelon si c'est nécessaire.

Dans la *marche en retraite*, l'artillerie lourde sera placée en tête de l'arrière-garde ou en queue du gros, parce que c'est de là qu'elle pourra le mieux entrer en action contre l'artillerie ennemie.

Dotation en munitions. L'auteur calcule combien de temps les trois calibres pourront combattre respectivement en utilisant les munitions des unités et des colonnes de munitions du corps d'armée allemand.

La batterie d'obusiers lourds de 4 pièces dispose de 432 coups par pièce. A la vitesse de tir de $2\frac{1}{2}$ coups par minute, elle pourra tirer pendant $11\frac{1}{2}$ heures.

La batterie d'obusiers légers de 6 pièces avec 223 coups par pièce et une vitesse de feu de 4 coups par minute soutiendra son feu pendant $5\frac{3}{4}$ heures.

La batterie de canons de 6 pièces, avec 320 coups par pièce et la même vitesse de tir de 4 coups par minute restera en action pendant 8 heures.

On voit par là que l'artillerie lourde est en état de soutenir la lutte plus longtemps que l'artillerie de campagne.

En Suisse, la batterie de canons de 4 pièces, avec 510 coups par pièce comme en France, en tirant 4 coups à la minute, soit autant qu'une batterie allemande de 6 pièces et par conséquent avec une vitesse de tir une fois et demie plus grande pour chaque pièce, est approvisionnée pour 8 $\frac{1}{2}$ heures.

Le capitaine H. Friderich présente sur *l'artillerie lourde française* les remarques suivantes : Attribuée au corps d'armée, son emploi tactique, vu son faible effectif de 2 ou 3 batteries de 2 pièces, semble réservé à des missions spéciales, telles que l'attaque de points fortifiés ou l'incendie de localités. Elle est peu mobile en dehors des routes et si elle peut produire un grand effet par son coup isolé, son approvisionnement en munitions reste faible. Elle marchera en général en queue des troupes combattantes, sauf dans les cas où le terrain du déploiement est parfaitement connu d'avance. Il ne semble pas qu'elle puisse être destinée comme l'artillerie lourde allemande à contrebattre spécialement l'artillerie ennemie.

L'ouvrage dont nous venons de rendre compte termine par les conclusions suivantes :

La mission de l'artillerie lourde en Allemagne est de coopérer avec les autres armes au combat.

Si le duel d'artillerie a disparu à la suite de l'introduction du bouclier, c'est l'obusier lourd, plus capable d'agir contre lui que le canon de campagne qui fera revivre ce duel et permettra par là à un grand nombre de batteries de campagne de tourner leurs feux contre l'infanterie ennemie.

Une batterie d'obusiers lourds peut neutraliser 3 à 4 batteries de campagne. Son action sera décisive contre les pièces visibles aussi bien que contre des troupes abritées.

Il sera dorénavant indispensable que les obusiers lourds participent aux manœuvres avec des troupes de toutes armes et que les commandants d'artillerie apprennent à combiner les effets de leur tir avec ceux de l'artillerie légère.

* * *

Pour que les obusiers puissent remplir leur mission suivant les idées qui règnent en Allemagne, il a fallu en doter richement l'armée soit en augmentant l'artillerie, soit en diminuant le nombre des batteries de canons. Toute augmentation de l'artillerie a pour effet d'allonger les longueurs de colonne et d'alourdir les troupes. De plus, le canon, malgré les inconvénients d'une trajectoire tendue aura toujours un rôle important à jouer et on ne saurait impunément réduire ses effectifs. Enfin nous avons vu que la dotation en munitions de l'obusier léger allemand restait inférieure à celle du canon et que la batterie allemande de canons à 6 pièces ne disposait pas même d'autant de munitions que la batterie suisse ou française à 4 pièces. Tel est le revers de la médaille pour l'obusier et c'est ce qui a empêché jusqu'à présent la France de s'engager dans la même voie.

Il serait prématuré de vouloir dès maintenant fixer les missions de nos nouveaux obusiers. C'est ce que fera leur futur règlement à la suite des expériences que nous poursuivons. Bornons-nous à la remarque suivante : Il semble qu'avec le nombre relativement faible d'obusiers dont nous disposerons (1 sur 7 bouches à feu contre 1 sur 3 en Allemagne si l'on fait entrer en ligne de compte les obusiers lourds), ceux-ci devront être réservés en première ligne à des missions spéciales. A défaut de celles-ci, ils pourront être utilisés pour la lutte d'artillerie, mais leur effectif ne leur permettra pas de la soutenir sur tout le front de combat. Il importera donc de les engager sur le point principal où ils pourraient jouer un rôle décisif.

Colonel P. VAN BERCHEM.

